



*Décision Président de la Communauté d'Agglomération
de Béthune-Bruay, Artois-Lys Romane*

**COLLECTE ET VALORISATION DES DECHETS, ÉQUIPEMENTS
COMMUNAUTAIRES ASSOCIES**

**APPEL D'OFFRES OUVERT - ACQUISITION DE VEHICULES DE COLLECTE DE DECHETS
MENAGERS (3 LOTS) - SIGNATURE DES MARCHES**

Considérant que la Communauté d'agglomération de Béthune-Bruay a lancé une consultation en appel d'offres ouvert, selon les dispositions des articles L. 2124-2, R. 2124-2 1° et R. 2161-2 à R. 2161-5 du Code de la commande publique, sous la forme d'un marché ordinaire, ayant pour objet l'acquisition de véhicules de collecte des déchets ménagers, à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation jusqu'à la fin de la période de garantie, décomposée de la façon suivante :

- Lot 1 : Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagères "26 tonnes"
- Lot 2 : Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères "8.5 tonnes"
- Lot 3 : Acquisition d'un châssis porteur pour benne amovible et de ses équipements

Considérant qu'après analyse des offres, la Commission d'appel d'offres, réunie le 10 décembre 2024, a décidé de retenir les propositions suivantes, jugées économiquement les plus avantageuses :

- Lot 1 - Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagères "26 tonnes" avec la société TERBERG MATEC, ayant son siège social à Lisses (91090), 7 rue des Malines, pour un montant à l'acte d'engagement de 536 800 € HT
- Lot 2 - Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères "8.5 tonnes" avec la société SEMAT, ayant son siège social à La Rochelle (17028), 335 avenue Jean Guiton, pour un montant à l'acte d'engagement de 173 365 € HT
- Lot 3 - Acquisition d'un châssis porteur pour benne amovible et de ses équipements : l'offre de la société SCANNORD, ayant son siège social à Seclin (59113), 104 rue des Clauwiers, pour un montant à l'acte d'engagement de 177 000 € HT,

En vertu des délibérations du Conseil communautaire en date des 8 juillet, 29 septembre et 17 novembre 2020, 2 février, 16 mars, 13 avril, 25 mai, 19 octobre, 7 décembre 2021 et 31 mai 2022 donnant délégation au Président de prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution, la modification y compris par avenant et le règlement des marchés et accords-cadres de travaux, de fournitures et de services quel que soit leur montant.

Le Président,

DECIDE de signer les marchés ayant pour objet l'acquisition de véhicules de collecte des déchets ménagers, à compter de la date de l'ordre de service prescrivant le démarrage de la prestation jusqu'à la fin de la période de garantie avec les sociétés suivantes :

- Lot 1 : Acquisition de deux véhicules bennes à ordures ménagères "26 tonnes", société TERBERG MATEC, ayant son siège social à Lisses (91090), 7 rue des Malines, pour un montant à l'acte d'engagement de 536 800 € HT
- Lot 2 : Acquisition d'un véhicule benne à ordures ménagères "8.5 tonnes", société SEMAT, ayant son siège social à La Rochelle (17028), 335 avenue Jean Guiton, pour un montant à l'acte d'engagement de 173 365 € HT
- Lot 3 : Acquisition d'un châssis porteur pour benne amovible et de ses équipements, société SCANNORD, ayant son siège social à Seclin (59113), 104 rue des Clauwiers, pour un montant à l'acte d'engagement de 177 000 € HT.

PRECISE que la présente décision sera portée à la connaissance du Conseil communautaire lors de sa prochaine réunion.

INFORME que cette décision peut faire l'objet d'un recours gracieux par saisine de son auteur ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Lille, dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Fait à Béthune, le .2.2.JAN. 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel

Certifié exécutoire par le Président
Compte tenu de la réception en
Sous-préfecture le : 22 JAN. 2025

Et de la publication le : 22 JAN. 2025

Par délégation du Président
Le Conseiller délégué,



GIBSON Pierre-Emmanuel